



SENTIER DE LA VALLÉE DE LA LOGNE

14 KM

DURÉE : 3H30



Le départ se fait de la place Jules FERRY (Parking) par la place du Marché, la rue Sainte- Anne, le boulevard de la Gare et à droite le chemin de la Fontaine d'Amour vous arrivez sur la zone de loisirs du Paradis.

Suivez la 1ère pièce d'eau vers le Nord. Aux sanitaires, prenez à droite, au carrefour à gauche passez sous la déviation de la D 753 et aussitôt à droite.

Arrivé sur la D 178, prenez à gauche, sans traverser. Après le garage Renault, Prenez à gauche et passez par la Bourrie, prenez à droite.

Vous traversez la Guénizière prenez à gauche et passez le Village de la Logne.

Allez tout droit puis un peu plus loin à droite, remontez sur le plateau. Vous traversez la D 178 prudemment, allez tout droit.

Au bout, tournez à gauche vers Le Cormier que vous traversez puis tourner à gauche et traversez Le Douet et Saint-Laurent (Prieuré du XIIème siècle) et vous arrivez à la Croix de Salvart.

DE LEGÉ À CORCOUÉ-SUR-LOGNE

Bonne direction



Tourner à droite



Tourner à gauche



Mauvaise direction



Tournez à gauche, traversez la D 54 et allez tout droit. Après un bâtiment avicole, prenez un chemin creux et traversez la D 26, à gauche puis aussitôt à droite. Traversez La Birocherie Et 100 mètres plus loin, tournez à droite, vous retrouvez La Logne. Après avoir suivi la rivière prenez à droite un chemin stabilisé et arrivé à la D 26, vous prenez à gauche. Vous la quitterez aussitôt après la Pouzinière, A gauche au milieu des vignes.

Plus loin tournez à droite puis à gauche. Et redescendez sur la Vallée de la Logne et sur le tracé de l'ancienne ligne de chemin de Fer métrique. Au petit pont métallique, Le ruisseau qui arrive à la Logne marque la limite des deux communes. La voie ferrée a été fermée en 1935. Elle allait de Nantes à Legé... Continuez tout droit, traversant la D 178 puis la D 72, longez la rivière jusqu'au niveau de l'Eglise Saint-Etienne à droite. Traverser la Logne par la passerelle pour atteindre la Place Saint-Etienne.